

Les banques désormais obligées d'ouvrir un compte aux femmes : "Ça nous a paru tellement gros, nous étions incrédules"

Midi Libre

Nous et nos partenaires stockons et accédons à des informations non sensibles sur votre appareil, comme des cookies ou l'identifiant unique de votre appareil, et traitons vos données à caractère personnel comme votre adresse IP ou un identifiant cookie, pour des traitements de données comme l'affichage de publicités personnalisées, la mesure des préférences de nos visiteurs, etc.

Vous pouvez faire un choix ici et modifier vos préférences à tout moment dans notre Politique de confidentialité sur ce site web.

Certains partenaires ne demandent pas votre consentement pour traiter vos données et s'appuient sur leur intérêt commercial légitime. Vous pouvez vous opposer à ces traitements de données en cliquant sur «En savoir plus».

Avec nos partenaires, nous traitons les données suivantes en nous basant sur votre consentement et/ou vos intérêts légitimes:

Publicités et contenu personnalisés, mesure de performance des publicités et du contenu, données d'audience et développement de produit, données de géolocalisation précises et identification par analyse du terminal"

[Voir nos partenaires](#)

En savoir plus

OK

[Continuer sans accepter](#) →

financière est de plus en plus recourante. Ça nous a interpellés. Un certain nombre de femmes, qui bénéficient de pensions de retraites ou de prestations sociales pour les mères au foyer, n'ont pas accès directement à leur revenu. Il est versé sur un seul compte au nom d'un seul bénéficiaire, en l'occurrence le mari.

Mais dans quel cas une banque pouvait-elle refuser l'ouverture d'un compte à une femme ?

En France, il y a un non dit. Les gens qui bénéficient de minimas sociaux comme les ex-interdits bancaires ne sont pas des gens qui vont épargner, boursicoter ou thésauriser. Ils

n'intéressent pas les banques. Après trois ou quatre refus, ils doivent se rendre à la Banque de France qui ordonne à un établissement de leur ouvrir un compte. Les "pauvres" sont répartis. Avant on faisait appel à la Poste, c'est une banque publique. C'est plus compliqué aujourd'hui. C'est pourquoi nous avons voulu baliser le parcours vers l'autonomie financière.

Cela concerne combien de personnes ?

C'est difficile à quantifier. Il s'agit de plusieurs centaines de milliers de femmes. On s'est rendu compte que c'est tout sauf un phénomène mineur. Nous pensions au départ qu'il s'agissait de

Midi Libre

Nous et nos partenaires stockons et accédons à des informations non sensibles sur votre appareil, comme des cookies ou l'identifiant unique de votre appareil, et traitons vos données à caractère personnel comme votre adresse IP ou un identifiant cookie, pour des traitements de données comme l'affichage de publicités personnalisées, la mesure des préférences de nos visiteurs, etc.

Vous pouvez faire un choix ici et modifier vos préférences à tout moment dans notre Politique de confidentialité sur ce site web.

Certains partenaires ne demandent pas votre consentement pour traiter vos données et s'appuient sur leur intérêt commercial légitime. Vous pouvez vous opposer à ces traitements de données en cliquant sur «En savoir plus».

Avec nos partenaires, nous traitons les données suivantes en nous basant sur votre consentement et/ou vos intérêts légitimes:

Publicités et contenu personnalisés, mesure de performance des publicités et du contenu, données d'audience et développement de produit, données de géolocalisation précises et identification par analyse du terminal"

[Voir nos partenaires](#)

En savoir plus

OK

[Continuer sans accepter →](#)

Des quotas pour renforcer la parité en entreprise

La loi visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle comporte un volet sur la présence des femmes aux postes de direction des entreprises. Sont prévus des quotas renforcés, un calendrier plus restrictif, la publication annuelle des écarts de représentation femmes-hommes...

Les entreprises de plus de 1 000 salariés devront avoir 40 % de femmes dirigeantes en 2030 sous peine de se voir appliquer une pénalité correspondant à 1 % de la masse salariale. Elles bénéficieront d'un délai de deux ans pour se mettre en conformité.

Pour en savoir plus sur la loi visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, cliquez ici.



CATHY SOUN
suivre ce journaliste



Midi Libre

Nous et nos partenaires stockons et accédons à des informations non sensibles sur votre appareil, comme des cookies ou l'identifiant unique de votre appareil, et traitons vos données à caractère personnel comme votre adresse IP ou un identifiant cookie, pour des traitements de données comme l'affichage de publicités personnalisées, la mesure des préférences de nos visiteurs, etc.

Vous pouvez faire un choix ici et modifier vos préférences à tout moment dans notre Politique de confidentialité sur ce site web.

Certains partenaires ne demandent pas votre consentement pour traiter vos données et s'appuient sur leur intérêt commercial légitime. Vous pouvez vous opposer à ces traitements de données en cliquant sur «En savoir plus».

Avec nos partenaires, nous traitons les données suivantes en nous basant sur votre consentement et/ou vos intérêts légitimes:

Publicités et contenu personnalisés, mesure de performance des publicités et du contenu, données d'audience et développement de produit, données de géolocalisation précises et identification par analyse du terminal"

[Voir nos partenaires](#)

En savoir plus

OK

[Continuer sans accepter →](#)

1 **Santé.** Hôpital de Sète : le syndicat FO toujours dans l'attente d'une entrevue avec l'ARS

2 **Société.** Édouard Philippe attendu à Uzès le 3 décembre

3 **Société.** Lunel : le chantier solidaire des Compagnons Bâisseurs est terminé

Société. Lozère : les Restos lancent leur campagne hivernale et recherchent des

Midi Libre

Nous et nos partenaires stockons et accédons à des informations non sensibles sur votre appareil, comme des cookies ou l'identifiant unique de votre appareil, et traitons vos données à caractère personnel comme votre adresse IP ou un identifiant cookie, pour des traitements de données comme l'affichage de publicités personnalisées, la mesure des préférences de nos visiteurs, etc.

Vous pouvez faire un choix ici et modifier vos préférences à tout moment dans notre Politique de confidentialité sur ce site web.

Certains partenaires ne demandent pas votre consentement pour traiter vos données et s'appuient sur leur intérêt commercial légitime. Vous pouvez vous opposer à ces traitements de données en cliquant sur «En savoir plus».

Avec nos partenaires, nous traitons les données suivantes en nous basant sur votre consentement et/ou vos intérêts légitimes:

Publicités et contenu personnalisés, mesure de performance des publicités et du contenu, données d'audience et développement de produit, données de géolocalisation précises et identification par analyse du terminal"

[Voir nos partenaires](#)

En savoir plus

OK

[Continuer sans accepter →](#)